

Composante 13 UFR des Sciences  
 Type de diplôme Licence  
 Mention de diplôme GLINFO Informatique  
 Version d'étape INFLAS\_223 Licence Accès Santé - Informatique

Liste : O = obligatoire / X = à choix / F = facultative  
 Crédits ECTS : crédits ECTS de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant  
 Nature : préciser écrit / oral / pratique / assiduité ou combinaison de ces natures, à l'exclusion de tout autre terme  
 Part CC ou CT : préciser la part de l'épreuve dans la note finale de l'UE ou de l'élément constitutif  
 NB : en session 2, si la part du CT est inférieure à 100%, définir les modalités de report de notes de CC de la 1ère session.  
 Coefficient : coefficient de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant

Régulier : oui / non ?  
 Régime spécial : oui / non ?  
 Erasmus : oui / non ?  
 Enseignement à distance : oui / non ?

Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET porteuse	Le cas échéant, ÉQUIVALENCE UE AOF et EC AOF si porteur de crédits	Évaluation continue intégrale			SESSION 1				SESSION 2			Coefficient	Remarques éventuelles			
								Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagées (3 minimum, sauf dérogation pour EC de 20h ou moins : 2 minimum)	Mode de calcul de la moyenne (voir l'onglet précision) Préciser mode (1), (2), (3) ou (4)	Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagées (2 minimum)	Part CC	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Nature (écrit / oral / pratique)			Durée	Part CT	
<b>SEMESTRE 1</b>																						
SMINLAS1	SMINLA1A			Introduction à la programmation en C	6																	
SMINLAS1	SMINLA1A	O	YSINL1A1	Introduction à la programmation en C		INFOL1_201						assiduité + pratique	2 voire 3	50	écrit	1h30	50	écrit	1h30	75%	1	
SMINLAS1	SMINLA1B			Méthodologie informatique et communication	6																	
SMINLAS1	SMINLA1B	O	YSINL1B1	Méthodologie et introduction au développement informatique		INFOL1_201		pratique	3	(4) (N1+N2+N3)/3											2	
SMINLAS1	SMINLA1B	O	YSINL1B2	Expression – Communication		INFOL1_201		écrit	3	(4) (Moyenne des trois notes)											1	
SMINLAS1	SMINLA1C			Technologies web 1	6																	
SMINLAS1	SMINLA1C	O	YSINL1C1	Technologies Web 1 : HTML/CSS		INFOL1_201						assiduité + pratique	min. 15 TP évalués + projet	50	écrit	1h	50	écrit	1h	50	1	
SMINLAS1	YSMIAL1A			Algèbre 1 - Miashs	6							écrit	3	100 %				écrit	2h	100 %	1	
<b>SEMESTRE 2</b>																						
SMINLAS2	SMINLA2A			Disciplinaire 1	6																	
SMINLAS2	SMINLA2A	O	YSINL2A1	Python et Introduction à la POO		INFOL1_201						pratique	2	33	écrit	1h	66	écrit	1h	66	1	
SMINLAS2	SMINLA2B			Disciplinaire 2	6																	
SMINLAS2	SMINLA2B	O	YSINL2B1	Logique et raisonnement		INFOL1_201							au moins 2 écrits	40	écrit	2h	60	écrit	2h	60	1	
SMINLAS2	SMINLA2B	O	YSINL2B2	Calcul scientifique		INFOL1_201		notes de TPs + TP noté + écrit	3	(4) (écrits+pratique)/2											1	
SMINLAS2	SMINLA2C			Disciplinaire 3	6																	
SMINLAS2	SMINLA2C	O	YSINL2C1	Technologies Web 2 : Javascript		INFOL1_201						pratique	8 TP/semestre min. + TP noté individuel 2h	50	écrit	1h	50	écrit	1h	50	1	
SMINLAS2	SMINLA2C	O	YSINL2C2	Architecture des systèmes		INFOL1_201									écrit	1h30	100%	écrit	1h30	100	1	
SMINLAS2	YSINFL2D			MIM. Algèbre 2 (info)	6							écrit	3	100 %				écrit	2h	100 %	1	

Composante 14  
 Type de diplôme  
 Mention de diplôme

UFR Santé Liste : O = obligatoire / X = à choix / F = facultative  
 Nature : préciser s'il s'agit d'un écrit / oral / rapport / mémoire / etc.  
 0 Part CC ou CT : préciser la part de l'épreuve dans la note finale de l'UE ou de l'élément constitutif

Version d'étape UE MINEURE SANTE LAS A NB : en session 2, si la part du CT est inférieure à 100%, définir les modalités de report de notes de CC de la 1ère session.

Coefficient : coefficient de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant

Régulier Crédits ECTS : crédits ECTS de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant

Régime spécial

Erasmus

Enseignement à distance

Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	VET porteuse	SESSION 1			SESSION 2			Coefficient	Crédits ECTS		
						Contrôle continu		Contrôle terminal	Contrôle terminal						
						Nature	Part CC	Nature	Durée	Part CT	Nature	Durée	Part CT		
<b>S1</b>	<b>S1MIAUT</b>	<b>O</b>		<b>Semestre 1 Mineure LAS Autres</b>										<b>1</b>	<b>6</b>
			1	Sciences fondamentales 1		Ecrit		Ecrit	2h00	100	Ecrit	2h00	100		
			2	Sciences humaines, éthique, santé publique		Ecrit		Ecrit	1h00	100	Ecrit	1h00	100		
			3	Physiologie-Biodiversité		Ecrit		Ecrit	0h45	100	Ecrit	0h45	100		
<b>S2</b>	<b>S2MIAUT</b>	<b>O</b>		<b>Semestre 2 Mineure LAS Autres</b>										<b>1</b>	<b>6</b>
			1	Sciences fondamentales 2		Ecrit		Ecrit	1h45	100	Ecrit	1h45	100		
			2	Cellules-Tissus		Ecrit		Ecrit	1h15	100	Ecrit	1h15	100		

L'étudiant n'est convoqué en seconde session que pour les éléments constitutifs pour lesquels il a obtenu une note inférieure à 10/20 en session 1

### Mineure santé pour accès aux filières médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie et kinésithérapie : MMOPK

Choix de deux filières maximum parmi MMOP +/- Kiné

**A PRECISER**

règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)  
 règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)  
 règles de prise en compte des absences aux épreuves  
 éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)  
 En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance  
 autres remarques

<b>EN LICENCE</b>
Pas de note éliminatoire Une moyenne aux semestres attendue pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

Le nombre d'épreuves des CC ou ECI indiqués dans le tableau est le minimum auquel on s'engage, mais l'enseignant peut prendre la liberté pédagogique d'organiser plus d'épreuves.  
 Le mode de calcul de la note de CC (moyenne pondérée ou autre) sera précisé, ainsi que le nombre de CC et les autres modes d'évaluation, en début de semestre dans le mois suivant le début de l'enseignement.  
 Les nombres de CC figurant dans le tableau constituent un minimum, les enseignants peuvent en organiser plus ou de plus longs.

Les enseignants ont la possibilité de remplacer les épreuves écrites de session 2 par un oral lorsqu'il y a moins de 20 étudiants susceptibles de passer la session 2

AJAC : règle générale du règlement des études (2.2.i.2) : 80% des crédits d'une même année

Les UE de mutualisées sont évaluées à l'identique de l'UE porteuse.

**Précisions**  
 Au sein d'un semestre, compensation des UE  
 Compensation entre les deux semestres  
 AJAC : règle générale du règlement des études (2.2.i.2) : 80% des crédits d'une même année

Une épreuve de substitution est prévue pour les étudiants dont l'absence à une ou plusieurs épreuves a été justifiée. Les modalités de cette épreuve de substitution peuvent être différentes de l'épreuve initiale. Il n'y aura pas de rattrapage des épreuves de substitution. Pas d'épreuve de substitution pour : UE Initiation à la prog. en C ; UE Maths générales ; UE Algèbre 1 ; UE Algèbre 2.

Les notes de TP ne sont pas conservées en cas de redoublement.

**4 CAS POSSIBLES :**

**Hors ECI**

	session 1	session 2
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT

D/

**ECI\***

**Evaluation continue intégrale**

Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves  
 - Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre  
 Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

\* 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :

-	Exemple sur 3 notes :	N1-N2 et N3 représente la seconde chance
(1)	$(N1+N2)/2$	
(2)	$(N1+N2+N3)/3$	Prise en compte de la meilleure des 2 notes
(3)	N3	Prise en compte de la meilleure des 2 notes
(3)	N1;N2;N3	Meilleures des 2 notes / 3
(4)	Autre formule à préciser	Soumis à validation de la CFVU

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)